



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-060 ter

Publié le 10 février 2020

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PREFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région
Hauts-de-France



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de région
Hauts-de-France
Secrétariat général
pour les affaires
régionales

Plate-forme régionale
d'appui juridique

Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu la circulaire de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'installation et de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu la circulaire interministérielle du 27 septembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des CESER de 2018 ;

Vu l'arrêté modifié du 10 novembre 2017 fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté modifié du 20 décembre 2017 portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 6 juin 2019 portant nomination de Monsieur Julien LABIT en qualité d'adjoint à la secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Julien LABIT et à Monsieur Emmanuel GILBERT, secrétaires généraux adjoints pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu la lettre de démission de Madame Sylvie COURSIERES du 19 septembre 2019 ;

Vu le courrier de Monsieur Patrice PENEL, Président du Mouvement des Entreprises de France pour la région des Hauts-de-France, en date du 20 janvier 2020,

Sur proposition du Secrétaire général adjoint pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – La liste des membres du conseil économique, social et environnemental régional figurant à l'article 1 de l'arrêté préfectoral initial du 20 décembre 2017 portant composition des membres du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifiée comme suit :

.1^{er} collègue : Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées

organisation	Représentant
Mouvement des entreprises de France et jeunes dirigeants	<ul style="list-style-type: none">- Madame Valérie BAUDOUX (en remplacement de Madame Sylvie COURSIERES)- M. François HOIZEY- M. Philippe MARILLAUD- M. Philippe MERVIEL- M. Pascal MONBAILLY- Mme Hélène NATIER- M. Jean-Claude OLEKSY- M. Marc SALINGUE- Mme Pascale SEBILLE- Mme Catherine SPADAVECCHIA- M. Jean-Pierre STERNHEIM- Mme Hélène SZULC

Le reste sans changement.

Article 2 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au Président de la Région Hauts-de-France et au Président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **10 FEV. 2020**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général pour les affaires
régionales par intérim

Julien LABIT



Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr